

Feuille d'information pour le public

Prévention de la légionellose (maladie du Légionnaire)

Qu'est-ce que la légionellose ?

La légionellose est une maladie infectieuse peu fréquente au Québec. Elle est causée par une bactérie appelée « *Legionella* ». Le plus souvent, elle se manifeste par une infection des poumons (pneumonie). Cette infection peut causer de la fièvre, des frissons et de la toux. Elle peut être accompagnée de maux de tête, de douleurs musculaires et de troubles digestifs (perte d'appétit, nausées, vomissements ou diarrhée). La maladie peut être grave et entraîne alors une hospitalisation. La légionellose est traitée par des antibiotiques.

Qui sont les personnes à risque de développer la maladie ?

Certaines personnes présentent un risque plus élevé de développer la maladie (**encadré 1**). Pour développer la légionellose, la personne doit être exposée dans l'environnement à une variété de *Legionella* capable de causer la maladie (car certaines variétés sont inoffensives) et à une quantité élevée de ces *Legionella*.

Où se retrouve cette bactérie ?

Legionella est une bactérie largement répandue dans l'environnement. Elle est présente dans une grande variété de sources d'eau en milieu naturel (ex. : rivières, lacs, ruisseaux) ou artificiel. Parce qu'elle résiste à la chloration de l'eau, elle survit dans les systèmes d'eau potable. Toutefois, cette présence, en petite quantité, n'est pas suffisante pour causer des infections. C'est lorsqu'il y a croissance bactérienne dans un milieu favorable que le nombre de bactéries peut atteindre un niveau permettant l'infection de la personne exposée. L'eau chaude constitue habituellement un milieu favorable à la croissance de *Legionella*. C'est le cas, par exemple, des bains tourbillons, des spas et des tours de refroidissement des systèmes de climatisation des édifices qui sont mal entretenus (ce n'est pas le cas des climatiseurs de fenêtre ou d'automobile). Les chauffe-eau à l'électricité, par les inégalités de la température de l'eau entre le bas et le haut et la présence de dépôts à leur base, fournissent aussi un milieu propice à la croissance de *Legionella* ; elle peut alors être retrouvée dans les tuyaux d'eau chaude, les robinets et les pommes de douche.

Encadré 1 : Personnes à risque de développer une légionellose

- les personnes âgées de 50 ans et plus
- les personnes de sexe masculin
- les fumeurs
- les grands consommateurs d'alcool
- ceux ayant une maladie chronique (ex. : diabète, maladie pulmonaire, cardiaque ou rénale)
- ceux ayant un système immunitaire affaibli (ex. : cancer, transplantation, infection par le VIH)

Comment se transmet la légionellose ?

La légionellose ne se transmet pas d'une personne malade à une autre. C'est plutôt l'inhalation (respiration) d'un aérosol (fines gouttelettes d'eau contaminée en suspension dans l'air) contenant la bactérie qui peut causer l'infection. La source de cet aérosol est dans l'environnement (ex. : spas, douche). La maladie survient 2 à 10 jours après qu'une personne ait été exposée et infectée par la bactérie.

Comment prévenir la légionellose ?

Les chauffe-eau constituent un endroit favorable à la croissance de *Legionella*. Il est donc important d'y maintenir une température suffisamment élevée pour empêcher la multiplication des *Legionella*. Toutefois, les dangers de brûlure avec de l'eau trop chaude doivent être soupesés avec les risques de légionellose.

Pour maintenir la qualité de l'eau chaude et pour prévenir la légionellose, il est conseillé de :

- **De maintenir le thermostat des chauffe-eau à 60°C pour réduire la croissance de *Legionella*** [à moins d'avoir été modifié par le propriétaire du chauffe-eau, le thermostat qui règle la température du chauffe-eau à l'électricité est ajusté à l'usine à 60°C¹]. Veuillez noter que la seule exception à cette règle concerne le chauffe-eau au gaz ou à l'huile desservant un logement dont le réglage du thermostat doit être en position « normale », soit environ 55°C.
- **Ne pas fermer le disjoncteur ou débrancher le fusible du chauffe-eau** lors d'absences de quelques jours afin de maintenir l'eau à la température recommandée. Si vous décidez d'interrompre le fonctionnement de votre chauffe-eau (ex. : absence prolongée pour un voyage), il est recommandé à votre retour, après avoir rebranché votre chauffe-eau, de purger le réseau en faisant couler l'eau chaude pendant quelques minutes.
- **Entretenir régulièrement les pommes de douche et les aérateurs des robinets.** La présence de tartre peut favoriser la croissance des bactéries qui peuvent ensuite être mises en suspension dans l'air par le fonctionnement de la douche ou des robinets. Consultez un professionnel qualifié comme un plombier au sujet de l'entretien de ces appareils.

Pour prévenir les brûlures par l'eau chaude, il est recommandé de :

- **Ne jamais laisser un enfant seul remplir la baignoire.**
- **Vérifier la température de l'eau avant d'entrer dans la baignoire ou dans la douche.** Cette vérification est essentielle pour les enfants, les personnes âgées ou encore les personnes avec une déficience physique ou mentale.
- **Ouvrir le robinet d'eau froide en premier**, puis ajouter ensuite l'eau chaude jusqu'à ce que la température de l'eau soit adéquate.
- **Enseigner aux enfants à ouvrir l'eau froide en premier** et à fermer l'eau chaude en premier.
- Selon les circonstances, un **dispositif anti-brûlure efficace** (ex. : valve de mélange appropriée ou régulateur de température) pourrait être placé par un professionnel qualifié comme un plombier à la sortie du chauffe-eau ou aux robinets individuels de la baignoire et de la douche pour abaisser la température de l'eau chaude à 49°C pour prévenir les brûlures.

- **Encourager les personnes immunodéprimées (ex. : traitement suite à un cancer ou une greffe) d'éviter les spas** car le contrôle de la croissance de *Legionella* est très difficile à assurer dans ces bassins.
- **Utiliser exclusivement de l'eau stérile dans les appareils individuels de traitement respiratoire;** nettoyer et désinfecter quotidiennement l'équipement respiratoire et utiliser de l'eau stérile pour n'importe quelles activités reliées à une thérapie respiratoire comme le rinçage des tubulures ou des réservoirs; remplir le réservoir immédiatement avant usage.
- **Utiliser de préférence des humidificateurs à vapeur** plutôt que des humidificateurs ultrasoniques qui permettent la formation d'aérosols à partir d'eau non stérile.

2011 LEGIONELLA Feuille d'information au public/Dernière mise à jour : 2011-09-19

¹ Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.